



Commission Mutuelle

Des hausses attendues



Le 12 octobre, la direction a réuni les organisations syndicales pour la commission mutuelle. Le cabinet de conseil Henner était là pour présenter la situation du compte du Groupe Sanef et les perspectives 2024.

Prévoyance

Au niveau national, la première cause de maladie était les troubles musculosquelettiques (TMS), depuis cette année elle a été supplantée par les risques psycho-sociaux. Le compte prévoyance au niveau du Groupe Sanef est quasiment à l'équilibre. Il n'y aura pas de hausse pour 2024.

Frais soins de santé

Au niveau du contexte général, il a été rappelé les efforts faits par la sécurité sociale avec la mise en place du 100% santé en optique, dentaire et audiologie. Parallèlement, la sécurité sociale se désengage sur plusieurs postes de dépenses, transférant ainsi aux mutuelles la charge de ces remboursements (tests Covid, transports sanitaires ...). A noter également des hausses de tarif prévues pour 2024 (comme par exemple, les consultations de médecins généralistes, les hospitalisations, les auxiliaires médicaux). Ces hausses représentent +4 % de dépenses, à cela s'ajoute l'augmentation du PMSS* (à 5,4%) et une dérive organique de la consommation globale représentant + 4%.

Le régime frais soins de santé du Groupe Sanef était déficitaire de 337 000 € en 2022, et les projections pour 2023 annoncent un déficit de 228 000 €.

*PMSS : **Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale**

Mesures pour 2024

Les frais de soins de santé augmenteront pour les salariés de **7,14 € par mois**, passant ainsi la part payée par le salarié de 44,73 € à 51,87 €. La hausse pour l'employeur représentera 640 000 € par an.

Le régime de la surcomplémentaire actuel (facultatif) disparaît au 31/12/23. En effet trop peu de salariés y ont souscrit et le régime est très déficitaire. Il laissera place à une surcomplémentaire prenant en charge les dépassements d'honoraires (à environ 8,50 € par mois), toujours facultative et prélevée directement sur le compte bancaire du salarié bénéficiaire.

La CFDT conformément au résultat du sondage réalisé au mois de juillet auprès de vous, s'est exprimée pour le maintien de la garantie « famille », une seule cotisation quelle que soit la composition de la famille. Cette hausse, bien que malvenue dans ce contexte où le pouvoir d'achat est soumis à rude épreuve, assure le maintien, pour l'instant, du bon niveau des garanties du contrat.

Abonnez-vous au site CFDT Groupe Sanef



<https://cfdt-groupesane.fr>

